



DEVEZ-VOUS FORMATEUR DES ACTEURS PRAP 2S SUITE À UNE FORMATION PASSERELLE



**Formation en intra-entreprise**  
(dans vos locaux, dates à votre convenance)



**Formation en inter-entreprises**  
(dans un centre proche de chez vous)

## OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de permettre au formateur d'Acteurs PRAP IBC et futur formateur d'Acteurs PRAP 2S, de concevoir, organiser, animer et évaluer une action de formation PRAP 2S.

## PUBLIC

Toute personne titulaire du certificat Formateur PRAP IBC amenée à animer des formations PRAP dans le secteur sanitaire et médico-social.

## COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être capable d'analyser les risques liés à l'activité physique d'une situation de travail, dans le but de proposer des pistes d'amélioration.
- Être capable de déterminer d'éventuelles pistes d'amélioration (techniques, organisationnelles et humaines) permettant de supprimer ou réduire les risques identifiés.
- Être capable de construire un plan d'action d'amélioration des conditions de travail en rapport avec le projet de prévention de l'entreprise ou de l'établissement.
- Être capable de construire un argumentaire en faveur de l'accompagnement à la mobilité.
- Être capable de décliner les déplacements naturels en mouvements élémentaires en expliquant l'intérêt dans l'accompagnement.
- Être capable de guider l'analyse d'une situation d'accompagnement.
- Être capable d'argumenter le choix des aides techniques en fonction de leurs caractéristiques dans des situations d'accompagnement
- Être capable d'argumenter la mise en œuvre de l'accompagnement de la mobilité.
- Être capable d'organiser l'épreuve certificative ALM de l'acteur

## DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

Remise d'un classeur comprenant plus de 100 pages recto/verso, reprenant le contenu de la formation et les référentiels de l'INRS. Cours richement illustrés et interactifs adaptés au contexte professionnel



### INTERVENANT(S)

Titulaire du certificat de Formateur de Formateurs PRAP 2S / ALM valide, certifié par l'Assurance Maladie Risques Professionnels et l'INRS



### APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, étude de cas, mise en situation...



### CONDITIONS D'ÉVALUATION

- 3 épreuves certificatives :
- Analyse d'une situation de travail à l'aide de la méthode adaptée
  - Mise en œuvre et argumentation d'un accompagnement de la mobilité
  - Conception et mise en œuvre d'une épreuve certificative de l'acteur sur un ALM

## ORGANISATION DE LA FORMATION

### PRÉREQUIS

Être titulaire du certificat formateur PRAP IBC de l'Assurance maladie Risques Professionnels et de l'INRS

### DURÉE

42 heures soit 6 jours (3j+3j) (dont 28 heures consacrées à l'ALM), réparties sur 2 semaines non consécutives  
7 heures de travail intersession en établissement

### EFFECTIF

Effectif minimum préconisé : 4 apprenants  
Effectif maximum obligatoire : 10 apprenants

### MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

28 heures tous les 36 mois

### ATTRIBUTION FINALE

Certificat Formateur PRAP 2S valable 36 mois, sous réserve de suivi de l'ensemble de la formation et de réussite aux épreuves certificatives  
Attestation de fin de formation

### ORGANISME DE DÉLIVRANCE

Assurance Maladie Risques Professionnels / INRS / SOFIS

### RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L4541-1 et suivants du Code du Travail  
Document de référence de l'INRS

### ENGAGEMENT QUALITÉ SOFIS



Habilitation Assurance Maladie Risques Professionnels et INRS  
Formation de Formateurs PRAP-2S  
n°H38284/2021/Prap-2S-2/O/13



## PARTIE THÉORIQUE | 50% / PARTIE PRATIQUE | 50%

### Appréhender le secteur sanitaire et médico-social

- Les établissements de soins et de retraite en France
- Les différents métiers du secteur 2s
- Les différents intervenants à domicile

### Acquérir des connaissances sur le vieillissement

- Les aspects sociologiques et démographiques du vieillissement
- Les particularités physiopathologiques

### Construire un argumentaire en faveur de l'accompagnement de la mobilité

- Justifier les enjeux pour la personne aidée et sa famille
- Justifier les enjeux pour l'accompagnant
- Justifier les enjeux pour l'établissement

### Décliner les déplacements naturels en mouvements élémentaires en expliquant l'intérêt dans l'accompagnement

- Séquencer les déplacements naturels en étapes
- Préciser les effets recherchés de chaque mouvement élémentaire
- Justifier les capacités nécessaires à la réalisation des mouvements élémentaires de déplacements
- Expliquer ce qui conditionne les enchaînements indispensables des déplacements

### Guider l'analyse d'une situation d'accompagnement

- Exploiter les informations accessibles et observables indiquant si la personne peut réaliser seule son déplacement
- Déterminer si la personne aidée peut réaliser les mouvements élémentaires constitutifs du déplacement naturel requis pour la mobilisation
- Caractériser les déterminants liés à l'environnement qui facilitent ou limitent le déplacement
- Mettre en évidence les risques pour la personne aidée et l'accompagnant

### Travail intersession

#### Analyse d'une situation de travail avec un bénéficiaire, en établissement ou à domicile, à l'aide de la méthode adaptée.

- **Le candidat devra effectuer et rédiger cette analyse durant l'intersession. Il devra faire apparaître obligatoirement :**
  - ✓ la description de la situation de travail,
  - ✓ l'analyse de la situation de travail au regard des risques liés à l'activité physique,
  - ✓ les dangers, les risques caractérisés en lien avec les déterminants de la situation de travail et les dommages potentiels,
  - ✓ la synthèse des besoins, les pistes d'amélioration hiérarchisées et leurs critères de résultat.
- **Il présentera la synthèse de cette analyse, au retour de l'intersession. Il disposera pour cela de 20 minutes maximum, puis 5 minutes seront consacrées aux échanges avec l'auditoire.**

### Argumenter le choix des aides techniques

- Préciser les finalités et limites des aides techniques
- Mettre en évidence les caractéristiques des aides techniques au regard des contraintes environnementales
- Justifier les aides techniques en fonction des caractéristiques des personnes aidées
- Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétaire en intégrant si nécessaire une aide technique

### Argumenter la mise en oeuvre de l'accompagnement à la mobilité

- Considérer le résultat de l'analyse de la situation d'accompagnement
- Guider la personne aidée en respectant les étapes du déplacement naturel
- Garantir le bon déroulement de l'épreuve certificative
- Restituer les résultats

### Organiser l'épreuve certificative

- Elaborer une mise en situation permettant l'évaluation d'un acteur
- Garantir le bon déroulement de l'épreuve certificative
- Restituer les résultats

### Identifier les procédures administratives et l'habilitation

- Outil de gestion national (FORPREV)
- Les cadres et procédures administratifs d'une formation
- Les procédures et les outils du Document de Référence
- Le dispositif d'habilitation du réseau prévention